

Lundi, 18 avril 2016

2016-04-18

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, dix-huit avril deux mille seize (18-04-16) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Claude St-Cyr  
Siège N° 3 = Adrien Gagnon  
Siège N° 4 = Claude Blain  
Siège N° 5 = Paul Chaperon  
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Modification de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe d'accise ;
- 2° Dossier de l'église ;

### **RÉSOLUTION**

#### **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

ATTENDU QUE la municipalité a apporté les modifications nécessaires à la programmation des travaux de voirie à la Priorité 4 ainsi que l'ajout de la rénovation de l'immeuble municipal, soit l'équivalent de 20% de l'enveloppe allouée ;

201604-084

POUR CES MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la municipalité inscrive la modification des travaux de voirie en Priorité 4 et ajoute la rénovation de l'immeuble municipal pour compléter la programmation des travaux relatif au Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence ;

QU'une copie de la programmation des travaux modifiés soit envoyée au Ministère des Affaires municipales et des Régions pour approbation ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

## DOSSIER DE L'ÉGLISE

201604-085

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité se réserve un droit de regard et d'analyse sur toute les  
demandes de permis de rénovation concernant l'église ;

QUE les représentants du projet Le Pèlerin assumeront tous les coûts reliés  
aux rénovations que se soit au bâtiment et/ou à l'ameublement.

Adoptée

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

